

l'indépendant

sni-MAGAZINE

Syndicat Neutre pour Indépendants

www.sninet.be | [@SNI_be](https://twitter.com/SNI_be) | www.facebook.com/SNIwallobrux

“Vers une reprise rentable”

Interview avec le Ministre
fédéral des Indépendants
et des PME, David Clarinval



13

**Nouvel avantage pour les membres:
un outil RGPD**



14

**Mesures fiscales de soutien
prolongées**

© Vincent Lorent

Les protocoles de réouvertures doivent être covid-safe mais aussi rentables

Le Ministre David Clarinval se confie et entrevoit un avenir plus prometteur pour les indépendants

Après une année entière de crise sanitaire, nous avons voulu faire le point avec le Ministre fédéral des Indépendants et des PME, David Clarinval. Durant cette interview, nous abordons bien entendu les problèmes auxquels sont encore confrontés les indépendants à l'heure actuelle mais aussi, dans une perspective future, le plan de relance. Nous ne pouvons par ailleurs pas faire l'impasse sur le statut social de l'indépendant.

En cette fin avril, des secteurs entiers de l'économie auront été fermés de manière quasi ininterrompue depuis plus d'une année complète dont notamment l'horeca ou l'événementiel. D'autres ont toutefois pu rouvrir épisodiquement mais subissent encore de très importantes pertes de chiffres d'affaires. Ainsi, des chutes de l'ordre de 60-70% ne sont malheureusement pas rares dans de nombreux secteurs tels que le commerce, les agences de voyage ou les professions de contact non médicales. Il était dès lors plus que nécessaire de faire le point avec le ministre fédéral de tutelle, en charge de l'Agriculture, des Indépendants et des PME, David Clarinval (MR), lui-même gérant d'une PME active dans la construction.

Dès les premiers échanges, le Ministre a souhaité rappeler les dernières mesures qui ont été prises fin avril par le gouvernement fédéral: exonération des primes de vacances annuelles dans le secteur horeca, réductions ONSS pour tous les secteurs en fonction de la durée de fermeture, maintien du double droit passerelle pour les exploitants horeca qui reprendraient partiellement leur activité via un service en terrasse dès le 08 mai, possibilité de 25% d'heures de travail en plus pour les étudiants en 2021... (NDLR: L'ensemble de ces mesures est par ailleurs détaillé dans ce numéro).

La diminution de la TVA a été annoncée dans l'horeca. Quel est votre avis concernant une même mesure dans d'autres secteurs?

La philosophie générale du gouvernement est de prendre des mesures pour des secteurs lors de leur réouverture afin de soutenir la reprise. C'est en ce sens que, notamment, a été actée la baisse globale temporaire jusque fin septembre de la TVA à 6% sur l'ensemble des produits vendus dans l'horeca en ce compris les boissons alcoolisées. Il fallait une mesure qui soit aussi valable pour les cafés. Cela permettra pendant quelques temps aux établissements horeca d'augmenter quelque peu leur marge, de faire rentrer des liquidités sans, toutefois, toucher aux portefeuilles des consommateurs. C'est du win-win pour tout le monde.

Je dois malheureusement toutefois tempérer quelques ardeurs. Je suis bien conscient que d'autres secteurs souhaitent également des réductions de TVA qui vont dans le même sens. Cependant, les contraintes qui pèsent sur ces secteurs comme les métiers de contact sont moins lourdes que celles pour l'horeca. Dès lors, à l'heure actuelle, il n'y a pas d'autres discussions sur la TVA. Je rappelle par ailleurs que les lois européennes en matière de TVA sont très strictes. Nous ne pouvons pas nous permettre de créer de trop fortes espérances dans ces secteurs pour ensuite devoir les décevoir.

Vient alors la question de l'approche du déconfinement. Durant les différentes étapes de la crise, on est ainsi passé du confinement complet au confinement sectoriel. Le SNI se pose donc la question de savoir s'il n'est donc pas désormais temps en termes de déconfinement de dépasser ces logiques strictement sectorielles imposées aujourd'hui pour tenir compte aussi de la réalité de terrain en prenant en compte la taille des structures ou le volume d'air existant avec un ratio de personnes...

C'est exact. Lors du premier confinement de mars 2020, tout a été fermé de manière brutale, unilatérale, à l'exception de rares secteurs jugés essentiels. En octobre, l'approche a déjà été plus fine, plus sectorielle. Aujourd'hui, notre volonté est vraiment de travailler avec davantage de finesse. Les décisions se doivent d'être plus pointues. Cela demandera des visites au cas par cas. Il faudra juger de l'espace disponible, des équipements présents.

Je vais donner un exemple: une grosse hotte activée en permanence dans un petit restaurant devrait être considérée comme suffisante pour assurer le renouvellement de l'air. Mais ce ne sera évidemment pas le cas partout. Avec mes collègues du gouvernement, nous mettons actuellement la dernière main à un arrêté ministériel qui listera toutes les spécifications nécessaires en matière de détection de CO₂, d'épuration d'air.

Nous conseillons donc aux indépendants à qui on propose des systèmes de ventilation ou d'extraction d'air d'attendre encore un peu avant de procéder à l'achat de systèmes qui pourraient in fine ne pas être reconnus comme 'covid safe'.



© La Libre Belgique

Et les secteurs fermés?

J'ai obtenu que les secteurs 'oubliés' jusqu'à présent, dont le loisir, soient abordés lors du prochain comité de Concertation le 11 mai prochain. La majorité des acteurs de ce secteur (bowling, salle d'escalade) seront intégrés dans le plan 'indoor' qui prendra effet dès le mois de juin. Certains pourront même probablement ouvrir plus tôt et seront intégrés dans le plan 'plein air à l'instar des terrasses dès début mai. De la sorte, ils pourront se préparer rapidement.

Ma promesse est la suivante: S'il reste encore des secteurs fermés au-delà du 30 juin, ce que je n'espère évidemment pas, le moratoire sur le recouvrement des cotisations sociales sera prolongé pour eux. Ma volonté est de le prolonger également pour des secteurs ouverts mais toujours en proie à de graves difficultés financières et économiques. Il n'est absolument pas opportun de mettre en demeure de payer leurs cotisations des entrepreneurs qui peinent à garder la tête hors de l'eau.

Et des secteurs spécifiques comme les forains ou les mariages?

Pour les mariages, ils pourront utiliser dès le mois de mai les règles de l'horeca avec un maximum de 50 personnes en extérieur et des tables de 4. Avec bien évidemment un traiteur professionnel. Et pour les forains, on s'oriente vers une ouverture en juin.

Un plan de relance de plusieurs milliards est sur la table. En quoi sera-t-il également profitable aux indépendants?

Le plan de relance va avoir surtout des retombées à moyen terme. Il va constituer un boost économique en termes de retombées économiques directes ou indirectes pour nombre de secteurs. Prenons par exemple la construction qui va bénéficier des investissements qui vont être faits dans l'isolation des bâtiments.

Cependant, je tiens à mentionner deux projets importants dans le cadre du plan de relance. Il s'agit de deux fois 10 millions d'euros consacrés à la digitalisation des services de l'Inasti et de l'Afsca. Cela peut paraître dérisoire mais cela aura un impact important sur la vie des indépendants. En effet, cette digitalisation des administrations aura pour conséquence beaucoup moins de tracasseries administratives, une diminution de la paperasserie, des contacts plus efficaces et moins nombreux avec l'administration en raison d'une centralisation accrue des données. Cela répond à une demande des indépendants et des PME eux-mêmes. Ce projet de longue haleine (de 2 à 3 ans) appelé 'Only Once' permettra aux indépendants d'avoir in fine une seule porte d'entrée numérique vers l'administration.

Parallèlement à la gestion de la crise et des mesures prises en soutien aux indépendants, le SNI a également abordé avec le Ministre le thème plus transversal et intemporel des avancées dans le statut des indépendants en 2021.

Quelles sont les avancées à attendre encore en 2021 en matière de statut social?

Deux propositions sont en ce moment sur la table du parlement. Elles ont toutes les deux eu l'accord du gouvernement. Il s'agit en premier lieu de la suppression du coefficient de correction pour les pensions. Cela permettra de mettre enfin fin à une discrimination totalement injuste envers les indépendants. Ils pourront bénéficier de 100% de leurs cotisations au lieu des 70% comme c'est actuellement le cas. Ensuite, le montant maximum de revenus autorisés après la pension sera également relevé.



© Belga

Le SNI a fait depuis longtemps la revendication de voir le droit passerelle devenir une sorte d'équivalent pour les indépendants aux allocations de chômage pour les salariés. Est-ce possible dans un avenir proche?

Selon moi, la question principale est celle des critères d'accessibilité à cette allocation. Avant le covid, personne ou presque ne connaissait le droit passerelle. Les indépendants étaient dès lors encore moins nombreux à y avoir recours. Or, aujourd'hui, depuis mars 2020, ce ne sont pas moins de 5 milliards qui ont été versés. C'est la preuve de son importance.

Mais dans le futur?

Nous évaluons en ce moment la question du rapport coût/bénéfice du droit passerelle. Un droit passerelle qui se prolongerait au-delà d'un an pèsera fortement sur les finances de la sécurité sociale des indépendants. C'est un paramètre dont il faut également tenir compte. Cependant, je suis convaincu qu'un accès plus facile au droit passerelle constituera un atout indéniable pour renforcer l'attractivité du statut de l'indépendant.

Safe mais rentable

Le Ministre nous a, en conclusion de cet entretien, à nouveau fait part de sa volonté de ne plus devoir passer par une fermeture de secteurs. «Mais à côté de cela, la volonté est aussi et peut-être surtout de pouvoir rouvrir dans des conditions de rentabilité. C'est à cela que l'on travaille avec les différents secteurs. Les protocoles que l'on met ensemble au point doivent permettre une réouverture en toute sécurité mais surtout une reprise qui soit rentable».